Edité le : 25/05/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT TERRITOIRE

MAISON ENVIRONNEMENT
1007 ROUTE DE VENEJAN
30200 ST NAZAIRE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) **sont identifiés par (**).**

Identification dossier : LSE21-68929
Identification échantillon : **LSE2105-17330-1** **Analyse demandée par : ARS DT DU GARD**
N° Analyse : 00152142 **N° Prélèvement :** 00151006
Nature: Eau de distribution
Point de Surveillance : SABRAN **Code PSV : 0000001232**
Localisation exacte : SALLE COMMUNALE
Dept et commune : **30 SABRAN**
Coordonnées GPS du point (x,y) **X :** 44,1509713000 **Y :** 4,5474052000
UGE : 2488 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN
Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Type de visite : D2 **Type Analyse :** D2.CP **Motif du prélèvement :** CS
Nom de l'exploitant : AGGLOMERATION GARD RHODANIEN
1717 ROUTE D AVIGNON
30200 BAGNOLS SUR CEZE
Nom de l'installation : SABRAN (VILLAGE) **Type** : UDI **Code** : 001021
Prélèvement : Prélevé le 18/05/2021 à 08h38 Réception au laboratoire le 18/05/2021 à 13h49
Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire
Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine
Flaconnage CARSO-LSEHL
Traitement : EAU DE JAVEL

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 18/05/2021 à 13h49

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC

.../...

Edité le : 25/05/2021
Identification échantillon : LSE2105-17330-1
Destinataire : CA GARD RHODANIEN - POLE AMENAGEMENT TERRITOIRE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	11D2-CP	15.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
pH sur le terrain	11D2-CP	7.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5 9	#
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.12	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.13	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Bioxyde de chlore	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
Analyses physicochimiques								
Anions								
Nitrates	11NO3	12	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50		#
Métaux								
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	20		#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10		#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	< 0.010	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2.0	1.0	#
COV : composés organiques volatils								
Solvants organohalogénés								
Epichlorhydrine	11ACEPI	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.1		#
Composés divers								
Divers								
Acrylamide	11ACEPI	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1		#

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)
11ACEPI ANALYSE (ACEPI) ACRYLAMIDE EPICHLORHYDRINE (ARS11-2020)
11NO3 NITRATES (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Isabelle VECCHIOLI
Responsable de Laboratoire